

## **Exercice 2009 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Régie de recettes**

- Création d'une régie de recettes auprès de l'Office de Commerce et de l'Artisanat afin de permettre l'encaissement des droits d'occupation du domaine public pour le compte de la Ville de Besançon lors des manifestations annuelles des Instants Gourmands et du Marché de Noël.

- Création d'une régie de recettes auprès de l'Union des Commerçants de Besançon afin d'encaisser les droits d'occupation du domaine public pour le compte de la Ville de Besançon à l'occasion de la braderie d'automne organisée les 30 et 31 octobre 2009.

### **II - Conventions**

- Convention passée le 26 mai 2009 avec Habitat 25 - Office Public de l'Habitat du Département du Doubs dans le but de maintenir une continuité et une homogénéité des interventions d'entretien sur les espaces verts ouverts de la ZAC de Planoise (entretien des espaces verts situés aux abords de ses bâtiments sur les terrains dont il est propriétaire).

Les travaux d'entretien comprennent la tonte régulière des gazons, la taille et le binage des massifs d'arbustes et haies, le ramassage automnal des feuilles mortes sur les pelouses, l'évacuation des déchets de coupe. Ces travaux font l'objet d'une facturation annuelle par la Ville de Besançon pour un montant de 1 058,78 € non assujéti à la TVA.

- Convention passée le 9 juillet 2009 avec le Syndicat Apicole du Doubs pour une mise à disposition à titre gratuit d'un édicule de bois dénommé «La Cabane aux oiseaux» en forêt de Chailluz afin de créer un nouveau rucher école utilisé pour l'enseignement de l'apiculture dans le massif de la forêt de Chailluz.

- Convention passée le 3 juillet 2009 avec l'Association «MJC Palente-Orchamps» pour l'utilisation à titre gratuit du local communal nommé «Grand Abri» situé au hameau des Grandes Baraques en forêt de Chailluz afin d'accueillir un centre de loisirs du 6 juillet au 28 août 2009.

### **III - Comptabilité**

#### 1) Signature de trois avenants aux conventions / contrats de prêts signés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

Par trois conventions / contrats de prêts en date des 30 novembre 2007, 12 février 2008 et 6 février 2009, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon des aides financières d'un montant total de 597 400 € sous forme de subventions (198 800 €) et de prêts sans intérêts (398 600 €) pour les opérations suivantes :

- Réalisation des travaux pour la restructuration des locaux Bains Douches rue de la Madeleine : subvention de 66 000 € et prêt de 134 000 €
- Réalisation des travaux pour la restructuration de la crèche Bersot : subvention de 108 800 € et prêt de 218 600 €

- Création d'une salle de quartier sur le site des Montboucons : subvention de 24 000 € et prêt de 46 000 €.

La Ville de Besançon ayant encaissé les 3 prêts de 134 000 €, 218 600 € et 46 000 € courant juillet 2009, trois avenants aux conventions / contrats de prêts ont été signés le 10 août 2009 afin de fixer la date d'échéance des prêts au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année à compter de 2009.

#### IV - Contentieux

**Affaire PHILIPPE** : Défense des intérêts de la Ville suite au recours pour excès de pouvoir intenté le 23 juin 2009 devant le Tribunal Administratif par plusieurs propriétaires riverains demeurant à proximité du projet de construction de la SA NEOLIA, chemin des Essarts l'Amour. Les requérants sollicitent l'annulation de l'arrêté en date du 31 décembre 2008 délivrant à la société le permis de construire 12 bâtiments (53 logements) d'une part, et l'annulation du rejet de leur recours gracieux d'autre part. Ils demandent également la condamnation de la Ville à leur verser la somme de 1 000 € au titre des frais de justice.

**Affaire VIGOUREUX** : Défense des intérêts de la Ville suite au recours pour excès de pouvoir intenté devant le Tribunal Administratif le 23 juillet 2009 par plusieurs propriétaires demeurant à proximité du projet de construction de la SCI CV MARGUERITE, chemin Marguerite Marchand. Les requérants sollicitent l'annulation de l'arrêté en date du 23 janvier 2009 délivrant à la société le permis de construire 15 bâtiments (30 logements) et la condamnation de la Ville à leur verser la somme de 2 000 € au titre des frais de justice.

**Affaire SOLLER** : Défense des intérêts de la Ville suite à l'appel interjeté par Mme SOLLER contre le jugement du Tribunal Administratif de Besançon du 4 juin 2009 qui a rejeté sa requête tendant à condamner la Ville de Besançon à lui verser la somme de 22 000 € à titre de réparation pour dommage de travaux publics suite à une chute sur un trottoir causée par une plaque de verglas. L'appelant demande en outre à ce que la Ville soit condamnée au paiement de la somme de 2 000 € au titre des frais de justice.

#### V - Marchés à procédure formalisée ayant fait l'objet d'une délibération en amont

Objet du marché	Date d'attribution	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b><i>Eau et Assainissement</i></b>			
Renforcement de la conduite d'eau rue Danton	10/01/2009	PBTP 25870 Devecey	171 884 € HT
Refonte du système de télégestion de la DEA de la Ville de Besançon	16/01/2009	Groupement CALASYS / INEO 69760 Limonest	448 926,36 € HT
Réseau d'assainissement de la Ville de Besançon - Réhabilitation des collecteurs visitables du centre-ville : rues République, Proudhon P.J, Gambetta	24/04/2009	NOUVETRA 69882 Meyzieu Cedex	670 772,90 € HT

**VI - Marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT**

Objet du marché	Date d'attribution	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Assainissement</b> Ouvrages de régulation sur le collecteur Nord-Ouest : Albert Thomas et Université Installation de vannes et modification des seuils de surverse	22/07/2009	SNEF 68840 Pulversheim	219 925,08 € HT
<b>Service Formation</b> Formation engins de chantiers	15/09/2008	FOR PRO TECH 25048 Besançon Cedex	Montant mini : 90 000 € HT Montant maxi : 150 000 € HT

**VII - Avenants < 10 % aux marchés de fournitures, de services et de travaux**

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
<b>Architecture et Bâtiments</b> Marché d'entretien et grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon Avenant n° 1 : Modification de l'index de révision des prix (marché fractionné à bons de commande)	LAFFOND 25112 Autechaux	Mini : 50 000,00 € TTC Maxi : 150 000,00 € TTC	Pas d'incidence financière	Pas de CAO
<b>Stade Léo Lagrange</b> Couverture tribune Est Lot 1 : fondations, charpente métallique, couverture textile Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	Groupement RENAUDAT SNCTP ESMERY CARON  Mandataire : RENAUDAT 36000 Châteauroux	1 121 986,74 € TTC	+ 15 822,52 € TTC	Pas de CAO
<b>Stade Léo Lagrange</b> Couverture tribune Est Lot 1 : fondations, charpente métallique, couverture textile Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires	Groupement RENAUDAT SNCTP ESMERY CARON  Mandataire : RENAUDAT 36000 Châteauroux	1 121 986,74 € TTC Avenant n° 1 : + 15 822,52 € TTC	+ 12 856,64 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
<b>Construction de la salle de quartier des Montboucons</b> Lot 2 : Charpente métallique Avenant n° 3 : Moins value	VERDET 25000 Besançon	160 148,98 € TTC Avenant n° 1 : - 4 600,13 € TTC Avenant n° 2 : + 706,92 € TTC	- 98,63 € TTC	Pas de CAO
<b>Citadelle de Vauban</b> Réaménagement du bâtiment hangar aux manœuvres Lot 3 : Peinture Avenant n° 1 : Moins value	BTT 25000 Besançon	32 426,92 € TTC	- 6 590,74 € TTC	Pas de CAO
<b>Hôtel de Ville</b> Restructuration du rez-de-chaussée Lots 1 à 11 Phasage des travaux (aucune incidence financière)	MEDDA (lot 1) 25290 Ornans 42 397,65 € TTC Avenant n° 1 PIANTANIDA (lot 2) 88580 Saulcy sur Meurthe 40 219,09 € TTC Avenant n° 1 FILIPUZZI (lot 3) 25000 Besançon 28 936,74 € TTC	COMTOISE DE PEINTURE (lot 8) 25770 Serre-les-Sapins 24 298,65 € TTC Avenant n° 1 AEF (lot 9) 68127 Niederhergheim 23 962,22 € TTC Avenant n° 1 EPE (lot 10) 25303 Pontarlier 84 238,05 € TTC Avenant n° 2 L'EST ENERGIE (lot 11) 25000 Besançon 12 819,92 € TTC Avenant n° 1	Pas d'incidence financière	Pas de CAO
<b>Hôtel de Ville</b> Restructuration du rez-de-chaussée Lots 1 à 11 Phasage des travaux (aucune incidence financière) (suite)	Avenant n° 2 DG METAL (lots 4 et 7) 70000 Vesoul 64 050,58 € TTC Avenant n° 1 18 743,11 € TTC Avenants n° 2 VD MENUISERIE (lots 5 et 6) 25112 Baume-les- Dames 13 630,52 € TTC Avenant n° 1 21 576,56 € TTC Avenant n° 1			

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
<b>Hôtel de Ville</b> Restructuration du rez-de-chaussée Lot 10 : Electricité, courants faibles Avenant n° 3 : Travaux supplémentaires	EPE 25303 Pontarlier	84 238,05 € TTC Avenant n° 1 : + 959,23 € TTC Avenant n° 2 : Phasage des travaux	+ 3 928,44 € TTC	CAO du 07/05/2009
<b>Hôtel de Ville</b> Restructuration du rez-de-chaussée Lot 10 : Electricité, courants faibles Avenant n° 4 : Travaux supplémentaires	EPE 25303 Pontarlier	84 238,05 € TTC Avenant n° 1 : + 959,23 € TTC Avenant n° 2 : Phasage des travaux Avenant n° 3 : + 3 928,44 € TTC	+ 214,22 € TTC	CAO du 03/07/2009
<b>Hôtel de Ville</b> Restructuration du rez-de-chaussée Lot 11 : Chauffage, ventilation Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires	L'EST ENERGIE 25000 Besançon	12 819,92 € TTC Avenant n° 1 : Phasage des travaux	+ 943,54 € TTC	CAO du 07/05/2009

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.*